

L'AIDE À AUTRUI : une « mitsva » qui l'emporte sur tout autre !

Rabbi Meïr de Premishlane (1780-1850) consacrait une partie importante de son temps à faire le tour des communautés juives de Pologne afin de collecter des fonds pour les pauvres. Un fidèle s'en étonna : son rôle de responsable communautaire, l'étude de la Thora ne le dispensaient-ils pas de cette tâche ingrate, purement matérielle ?

Le Rabbi lui répondit : « Lors d'un rêve, j'ai assisté à une séance du tribunal céleste. Un érudit s'y est présenté, désireux d'être admis au paradis. Il fut interrogé sur sa science, sur ses efforts à l'étude mais surtout sur sa motivation : son étude avait-elle été « lechem chamaïm », totalement désintéressée ? Puis un 'hazan (un ministre-officiant) a comparu. A lui aussi fut demandé si sa prière était pure de tout intérêt particulier, de toute vanité d'artiste.

Enfin se présenta un juif réputé pour sa générosité. Il eut accès sans difficulté au paradis : peu importait si sa générosité était intéressée, par goût des honneurs ou celui de se faire valoir, l'essentiel était qu'il avait redonné vie à des malheureux. Depuis ce rêve, conclut le Rabbi, j'ai compris que la Tsedaka, les dons aux pauvres était la clef du paradis. »

De même que la Thora commence par un acte de générosité divine (Dieu habille ceux qui sont nus), elle se termine par un acte de générosité (Dieu accompagne Moïse à sa dernière demeure)

Pour le judaïsme, la solidarité, l'aide aux démunis est à la base de son existence. Le Rav Yerou'ham LEVOVITZ de Mir expliquait que le concept de charité a précédé, dans la création du monde, l'existence des pauvres. Car un monde sans compassion et sans générosité, où il n'y aurait pas de solidarité, serait imparfait, composé de robots, sans relations humaines entre eux. « Le pauvre fait plus pour le riche, que celui-ci ne fait pour le pauvre ».

Le Talmud enseigne « Celui qui se détourne de la Tsedaka, c'est comme s'il niait l'existence de Dieu ». En effet, Dieu dit dans la Genèse : « Faisons l'homme à notre ressemblance » (1,26). Le midrach interroge : pourquoi cette forme plurielle ? Parce que D. propose aux hommes un partenariat : « Faisons l'homme ensemble : je lui donne la vie et vous lui apporterez, si nécessaire, sa subsistance ».

Rav Assi a dit : « le commandement de 'Hessed, d'entraide communautaire, égale l'ensemble des autres commandements ».

C'est pourquoi, depuis des millénaires, les communautés juives ont créé des structures de bienfaisance solide, sur lesquelles s'appuie l'ensemble de la vie juive.

Lorsque, pour certains, s'estompent la foi et les traditions, la solidarité et la générosité sont les garants d'un judaïsme vivant !

Gabriel VADNAI
Délégué général aux donations
et aux legs de la Fondation CASIP-COJASOR

ULIF. HAMEVASSER. Sept. 2016



Fondation Casip-Cojasor

8; rue de Pali Kao - 75020 PARIS

01 44 62 13 13

www.casip.fr